



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Villabé, le 15/06/2015

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 06 2015**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT,
Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Caroline CORTESI (départ à 20h49),
Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur François DOUET, Monsieur
Patrice DUBOZ, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ, Monsieur Jérémie DURAND,
Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Anissa
HADI-LEROY, Monsieur Patrick HASSAÏM, Monsieur Pascal LAMBLE, Monsieur
Patrick LEROY, Madame Nadia LIYAUI, Monsieur Robert NIETO, Madame
Magalie NIETO, Monsieur Franck PIED, Madame Monique ROULY, Monsieur
Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Isabelle WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame Delphine BONIFAS-VANDERPLANCKE donne procuration à Monsieur
Frédéric FAURE,
Madame Corinne BOUSSARIE donne procuration à Monsieur Franck PIED,
Monsieur Gilles CUMUNEL donne procuration à Monsieur Antonio SEBASTIAN,
Monsieur Denis MAUREL donne procuration à Monsieur Fabrice ROUZIC,
Madame Nicole WAGHEMAEKER donne procuration à Madame Monique
ROULY.

ABSENTES A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : Madame Irène MAGGINI, Madame
Cécile ROSSIGNOL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick HASSAÏM est nommé secrétaire de
séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h31.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. A l'unanimité, 27 voix POUR dont 05 par procuration :
APPROUVE le compte rendu définitif du conseil municipal du 06 mai 2015.

2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Liste des décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 06 mai 2015.

Décision CULT n° 20/2015 en date du 19/05/2015 :

Il est passé avec la Compagnie Maboul Distorsion, sise 378, route de Sainte-Luce – 44300 NANTES, un contrat de cession pour le spectacle la cuisine, le samedi 6 juin à 16h45 au centre de loisirs, 10 rue de l'Abbé Dauvilliers. Le contrat, établi à la date du 16 mars 2015, est conclu sur la base de 2153,60 € HT, soit 2272.05 € TTC.

Décision INFOR n° 21/2015 en date du 20/05/2015 :

Il est passé avec la société CLINT INFORMATIQUE, sise 4 impasse des meuniers – ZAC des meuniers à Egly (91520), un contrat de maintenance et d'administration des serveurs de la Commune. Le contrat est conclu sur la base de 10 500, 00 € TTC.

Décision INFOR n° 22/2015 en date du 20/05/2015 :

Il est passé avec la société MEZCALITO, sise 32 Allée Henri Frenay à Grenoble (38100), un contrat d'abonnement et de maintenance à la plateforme « les parents services ». Le contrat est conclu sur la base de 826,00 € HT soit 993,60 € TTC par an.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Intercommunalité

A- AVIS SUR L'ARRÊTÉ DE PÉRIMÈTRE PRÉFECTORAL N°2015 PREF DRCL 337 EN DATE DU 28 MAI 2015.

- Intervention de Madame Isabelle WIRTH, conseillère municipale, du groupe « Villabé choisit le Bon Sens » :

La nouvelle carte qui vient d'être proposée par le préfet de la région Île-de-France paraît visiblement plus humaine ». L'ensemble qui devait à l'origine contenir 530 000 habitants et divisé en deux.

Le nouveau plan prévoit :

➤ **d'une part, le rapprochement entre :**

- le Val d'Orge
- la communauté de communes de l'Arpajonnais regroupera désormais 201 000 habitants, soit à peine plus de 1 000 personnes de plus que le seuil minimal autorisé.

➤ **d'autre part, le regroupement :**

- des communautés d'agglomération d'Évry Centre Essonne et Seine Essonne,
- des syndicats d'agglomération nouvelle de Sénart en Essonne et de Sénart Ville Nouvelle la ville de Grigny comportera plus de 330 000 personnes.

Bien que l'amendement, qui a été voté à une très large majorité par les membres de la commission régionale de la coopération intercommunale (CRCI) modifie le projet initial, scindant en deux le « Grand Évry », certaines questions restent toujours sans réponses,

Ainsi, comme nous l'avons exprimé lors du conseil municipal du 27 novembre 2014, le groupe « Villabé choisit le Bon Sens » maintient ses questions notamment en ce qui concerne la fiscalité, le transfert de

compétences et les ressources humaines sur ce nouveau périmètre, ceci nous conduisant à conserver notre position défavorable.

- Interventions successives de Monsieur Jérémie DURAND, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Anissa LEROY.

À la majorité des suffrages exprimés - 25 voix POUR dont 05 par procuration - 2 voix CONTRE :

Considérant que la commune doit rendre un avis sur l'arrêté préfectoral n°2015-337 en date du 28 mai 2015 ,

Considérant qu'il convient tout d'abord de décrire l'émergence du fait métropolitain (1) avant de rappeler le cadre juridique applicable (2),

Considérant que ces deux étapes franchies conduisent à rendre un avis défavorable sur la proposition de périmètre,

1 EMERGENCE DU FAIT METROPOLITAIN

Dès l'Antiquité grecque « *metropolis* » désignait la ville mère (*contraction de mêtêr, mère, et polis, ville*) qui rayonnait en direction de ses colonies et dépendances. Au XIXe siècle, le concept apparaît dans La théorie générale de l'urbanisation d'Ildefonso Cerdà qui réalisa le plan d'urbanisme de Barcelone pour faire entrer la ville dans la modernité industrielle.

En France, la question métropolitaine se développe dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire conduite sous l'égide du Commissariat Général du Plan, les « *métropoles d'équilibre* » devant permettre d'opérer un rééquilibrage entre « *Paris et le désert français* ». C'est à cet effet qu'ont été créées en 1966, par voie législative, les premières communautés urbaines.

Pourtant, contrairement à l'aire urbaine et à l'agglomération, la métropole ne bénéficie pas d'une définition précise et unanimement partagée. Dans l'avis d'avril 2003 du Conseil économique et social (CES) consacré aux métropoles, Marcel Roncayolo, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), appréhende la métropole comme « *une très grande ville, qui s'exprime par la taille de sa population et celle de l'agglomération qu'elle anime, par son poids économique, politique, social et culturel ainsi que par son pouvoir d'attraction et de diffusion* ». Mais aussitôt, il souligne que « *la notion de métropole répond à des trajectoires de sens et à des expériences historiques variées, même au sein de la vieille Europe* ».

En effet, la métropole est un cadre où se posent aujourd'hui des enjeux en termes de cohésion, de développement et d'aménagement. A cet égard, elle peut engendrer des externalités négatives dont la prise en considération passe par la formulation d'un projet politique partagé, à l'échelle où se posent ces problématiques.

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 a lancé une série de mesures pour encourager les métropoles françaises dans la concurrence des villes européennes. Il s'est appuyé sur le diagnostic paradoxal de la relative faiblesse des villes françaises dans la compétition européenne ou internationale et de l'importance des grandes villes dans l'économie nationale.

La première étape de la formalisation d'un projet métropolitain s'est appuyée sur la structure intercommunale existante, non pas pour l'approfondir en tant

qu'instrument de lutte contre l'émiettement communal (*dotations majorées de l'Etat, Taxe professionnelle unique*), ce qu'elle a principalement été jusque-là, mais bien pour s'en emparer comme outil de coopération autour d'un projet. En effet, si on a dressé un constat d'échec y a quelques années : « tout montre que la plupart des élus locaux font de l'intercommunalité a minima, rarement de l'intercommunalité de projet, et ne lâchent sur la solidarité territoriale que lorsqu'ils ne peuvent plus faire autrement ». Ainsi, les coopérations intercommunales sont demeurées souvent thématiques et cloisonnées à l'image d'élus communautaires qui siègent souvent en tant que représentants des intérêts de leurs propres communes et rarement en tant que porteurs d'une ambition intercommunale (même si ce constat ne doit pas être généralisé et si ces logiques sont largement favorisées par les cadres d'élection et de légitimation actuels).

Les démarches de type SCOT ou projet de territoires ont pu faire émerger une coopération intercommunale de projet mais rarement en Ile de France.

La création d'une métropole nécessite de s'emparer des enjeux métropolitains non pas par la juxtaposition de projets thématiques mais par l'émergence d'une conscience métropolitaine formalisée dans un projet unique.

Certains ont investis le champ de la communication pour faire émerger une identité métropolitaine construite de toute pièce, mais ce storytelling identitaire est aussi conçu de plus en plus comme un levier de mobilisation métropolitaine et permet d'apaiser les logiques de luttes politiques et institutionnelles.

La ville a éclaté en « espaces où l'on dort », « espaces où l'on travaille » et « espaces où l'on s'approvisionne ». Sans ce mélange des fonctions, des activités et des hommes, la « ville en miettes » ne socialise pas et n'intègre plus. L'espace pertinent n'est donc plus un espace continu des modèles géographiques classiques mais une topologie complexe d'espaces discontinus, disjoints, de connexions réalisant des combinaisons spatio-temporelles inédites.

Quatre principes nécessitent d'être pris en compte pour accompagner la complexité territoriale ambiante et non pour tenter de la simplifier.

Évolutivité : ne pas fixer des dynamiques et un projet fruits d'équilibres et de compromis temporaires dans un cadre figé.

Articulation : penser et prévoir les modalités d'articulation entre des dynamiques simultanées qui s'effectuent à des échelles et/ou dans des configurations spatiales différentes.

Diversité/pluralité : éviter la constitution de fiefs ou de bastions dans lesquels le leader unique et incontesté peut bien vite se transformer en rentier stérilisateur; éviter le seul référent identitaire avec son cortège d'exclusions comme ferment de l'adhésion à la mobilisation territoriale.

Distinction : ne pas réduire à un même traitement la logique de la représentation politique et celle de la mobilisation, sous peine de voir le nécessaire partenariat entre élus et entrepreneurs se transformer en un phagocytage des uns par les autres.

Ces principes sont les seuls à même de garantir le succès de la métropolisation et l'harmonie francilienne.

2 LE CADRE JURIDIQUE

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a été adoptée le 27 janvier 2014 dans le cadre de l’acte III de la décentralisation.

Elle rétablit la clause générale de compétence qui habilite chaque collectivité territoriale à intervenir sur la totalité des sujets concernant son territoire.

Elle définit la création de la Métropole du Grand Paris et encadre la création des Métropoles comme Lyon, Aix-Marseille, Bordeaux, Lille...

Elle fixe à 200 000 le nombre minimum d’habitants des EPCI situés dans l’aire urbaine de Paris, sauf dérogation.

Les communes sont maintenues et certaines de leurs compétences renforcées.

Les départements sont maintenus, au moins jusqu’en 2020.

Le nombre de Régions passe de 22 à 13 (renouvellement des conseillers en décembre 2015).

La Métropole du Grand Paris regroupera les communes de Paris, des trois départements de la petite couronne (92, 93, 94) et 2 communes de la grande couronne, dont Paray-Vieille-Poste.

Elle sera effective le 1er janvier 2016.

Elle comptera 129 communes pour 6,9 Millions d’habitants, soit une densité de 8 400 habitants/km².

Elle sera administrée par un Conseil de 348 élus désignés par les Conseils Municipaux (un élu par commune + un élu par tranche de 25 000 habitants).

Le programme d’action et le bilan de la Métropole seront examinés annuellement par l’assemblée des maires.

Le Schéma Régional de Coopération Intercommunale :

Au premier janvier 2014, la Région Ile-de-France compte 113 EPCI, dont 94 en grande couronne et 41 dans l’aire urbaine de Paris. Ces derniers doivent atteindre 200 000 habitants minimum au 1er janvier 2016.

Le Préfet de Région est chargé de l’élaboration du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI), qui trace les contours des futurs EPCI pour les départements de Grande Couronne (77, 78, 91, 95).

Le Préfet de Région a présenté un premier projet de SRCI le 28 août 2014. Celui-ci a été amendé par les représentants des élus siégeant à la commission régionale.

Le 6 mars 2015, le Préfet de Région a pris un arrêté fixant le projet. Chaque Préfet de département prendra lui-même un arrêté sur le contour des EPCI de son département avant le 1er septembre 2015. Cet arrêté devra être validé par les conseils municipaux.

En cas de refus, de nouvelles concertations auront lieu.

Le Préfet prendra l’arrêté de création des nouveaux EPCI à l’automne pour une création au 1er janvier 2016. Les compétences, le personnel, les dettes, les engagements contractuels seront transférés au nouvel EPCI qui aura au maximum deux ans pour harmoniser les politiques publiques.

Le schéma régional de coopération intercommunale présenté par le Préfet de Région à la CRCI le 28 Août 2014, a été profondément amendé par les élus. S'agissant de notre territoire, il a fait l'objet, lors de la séance du 12 Février, d'un amendement présenté par le Préfet de Région qui a été adopté par les membres de la commission, selon les règles de majorité requises.

Le schéma régional amendé a été publié le 4 Mars 2015.

Le nouvel EPCI est composé de 24 communes dont 5 de moins de 5.000 habitants, 10 de plus 5.000 habitants, et 9 communes de plus de 10.000 habitants

CAECE 116.149 Habitants

<input type="checkbox"/> Evry	Francis Chouat	53.221
<input type="checkbox"/> Ris Orangis	Stéphane Raffalli	27.070
<input type="checkbox"/> Courcouronnes	Stéphane Beaudet	13.782
<input type="checkbox"/> Bondoufle	Jean Hartz	9.262
<input type="checkbox"/> Lisses	Thierry Lafon	7.567
<input type="checkbox"/> Villabé	Karl Dirat	5.242



CASE 69.186 Habitants

<input type="checkbox"/> Corbeil Essonnes	Jean Pierre Bechter	46.710
<input type="checkbox"/> St Germain les corbeil	Yann Petel	7.453
<input type="checkbox"/> Soisy sur Seine	Jean Baptiste Rousseau	6.955
<input type="checkbox"/> Le Coudray Monceaux	François Gros	4.784
<input type="checkbox"/> Etioilles	Philippe Jumelle	3.284

Grigny Philippe Rio 27.924

SAN 77 104 398 Habitants

<input type="checkbox"/> Savigny le Temple	Marie Line Pichery	29.805
<input type="checkbox"/> Combs la ville	Guy Geoffroy	22.286
<input type="checkbox"/> Moissy Cramayel	Line Magne	17.594
<input type="checkbox"/> Lieusaint	Michel Bisson	10.564
<input type="checkbox"/> Cesson	Olivier Chaplet	9.516
<input type="checkbox"/> Vert Saint Denis	Eric Bareille	7.105
<input type="checkbox"/> Nandy	René Réthoré	5.970
<input type="checkbox"/> Réau	Alain Auzet	1.558

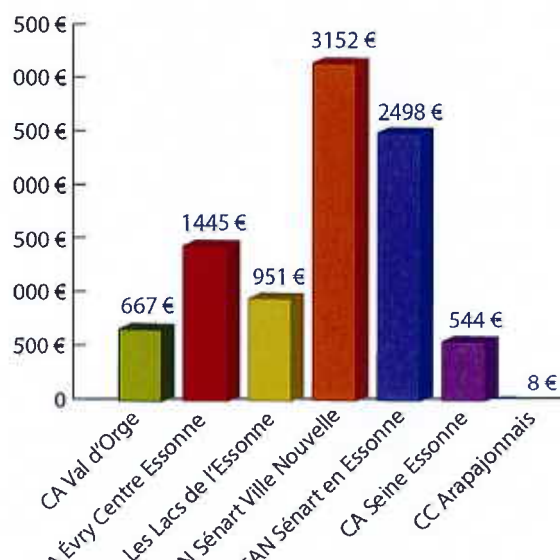
SAN 91 18 519 habitants

<input type="checkbox"/> Saint Pierre du Perray	Catherine Aliquot Vialat	9.456
<input type="checkbox"/> Saintry	Martine Cartau Oury	5.262
<input type="checkbox"/> Tigery	Jean Crosnier	3.227
<input type="checkbox"/> Morsang sur seine	Guy Rubens Duval	574

soit un nouvel EPCI de **336.176 Habitants.**

Les disparités fiscales et financières sont éloquentes :

Dette par habitant



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, À la majorité des suffrages exprimés - 25 voix POUR dont 05 par procuration - 2 voix CONTRE :

Considérant que la Municipalité de Villabé sur un sujet aussi important, qui engage durablement et irrémédiablement l'avenir de notre commune, a lancé une « consultation citoyenne » par courrier et sur le site de la Mairie,

Que cette consultation montre que les Villabéens ayant répondu sont majoritairement favorables au principe de la fusion des EPCI mais contre le périmètre proposé.

nombre de réponses au 12/06/2015	avis défavorable au projet	avis favorable	avis favorable au principe de fusion mais contre le périmètre proposé
130	56	11	63
%	43	8,5	48,5

Souligne que si la commune de Villabé souscrit pleinement à l'idée que les regroupements intercommunaux doivent faire l'objet d'une densification et d'une intégration croissante, pour faire sens à l'échelle régionale et équilibrer la création du Grand Paris, elle ne peut que regretter, entre autres, l'absence d'étude d'impact préalable, l'absence de modélisation financière et fiscale des nouveaux ensembles même sommaire.

Remarque que les incertitudes sur la gouvernance du nouvel ensemble et la politique de la chaise vide pratiquées par certains de nos futurs collègues ne sont pas des indices avancés d'une confiance mutuelle et d'une forte sérénité du futur travail en commun.

Considère que la solidarité nécessaire entre les territoires ne doit pas aller jusqu'à faire payer aux autres des erreurs de gestion et des orientations politiques parfois radicales.

S'inquiète des positions d'hostilités manifestées par nos voisins Seine et Marnais ne sont pas des plus encourageantes.

S'interroge sur cette proposition de périmètre, qui sépare curieusement la ville de Grigny de celle de Viry-Chatillon, apporte à l'ensemble une dérive et témoigne d'une orientation politique assez particulière ; a contrario, les communes d'Echarcon, Ormoy, Mennecy sont écartés du périmètre sous prétexte que le siège de leur communauté de communes se situe hors du champ prévu par la loi.

Considère que légalisme outrancier et dérogations exorbitantes du droit commun se mêlent en un résultat dont l'acidité croustillante est teintée d'amertume.

Estimant qu'il y a manifestement plus de troubles que d'harmonie dans le projet de périmètre proposé, en dépit de son souhait de voir coopérer ses deux grandes villes sœurs, l'ancienne Corbeil et la nouvelle Evry, la commune de Villabé, lieu d'un subtil équilibre entre ville et campagne, entre le rural et l'urbain, est donc défavorable au projet de périmètre proposé.

REND UN AVIS DÉFAVORABLE au projet de périmètre proposé par l'arrêté préfectoral n°2015 PREF DRCL 337 en date du 28 mai 2015.

4. Affaires administratives

A- AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - DEMANDE DE PROROGATION DU DELAI DE DEPOT

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Robert NIETO.

- Intervention de Madame Isabelle WIRTH.

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 05 par procuration :

AUTORISE Monsieur le Maire à demander auprès du Préfet du département une prorogation d'un an supplémentaire du dépôt de notre Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

B- ELABORATION ET MISE A JOUR DES DIAGNOSTICS DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Robert NIETO.

- Intervention de Madame Isabelle WIRTH, conseillère municipale, du groupe « Villabé choisit le Bon Sens »

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 05 par procuration :

➤ **APPROUVE** le principe d'un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, entre la commune de Villabé, la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et les autres communes membres de l'agglomération intéressées pour l'élaboration et la mise à jour des diagnostics de l'état d'accessibilité de leurs établissements recevant du public.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

C- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ASSOCIATION AEDCRE RELATIVE A L'IMMEUBLE SIS 2 RUE JEAN JAURES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Robert NIETO.

- Intervention de Madame Isabelle WIRTH, conseillère municipale, du groupe « Villabé choisit le Bon Sens » :

Nous ne sommes pas favorables à la mise à disposition payante d'un local municipal pour une association Villabéenne selon les termes énoncés dans la convention d'occupation précaire en date du 12 juin 2015, ainsi le groupe « Villabé choisit le Bon Sens » s'abstiendra.

À la majorité des suffrages exprimés - 21 voix POUR dont 04 par procuration – 02 voix CONTRE - 04 ABSTENTIONS dont 01 par procuration:

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'association AEDCRE afin que la jouissance de l'immeuble sis - 2 rue Jean Jaurès - à Villabé lui soit conférée, pour y exercer son activité culturelle associative.

D- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR LE DÉPUTÉ CARLOS DA SILVA DANS LE CADRE D'UNE SORTIE PÉDAGOGIQUE PROPOSÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS AUX ÉLÈVES DE CM2 DES GROUPES SCOLAIRES ARIANE ET JEAN JAURÈS.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric FAURE.

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 05 par procuration :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la dite subvention auprès du ministère de l'Intérieur, pour la sortie pédagogique au Mémorial de Meaux au bénéfice des élèves de CM2 des deux groupes scolaires, Ariane et Jean Jaurès.

E- FIXATION DES TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES DE VILLABE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric FAURE.

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 05 par procuration :

APPROUVE tous les tarifs tels qu'ils ont été exposés pour les manifestations culturelles à venir.

F- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE CULTUREL « LA VILLA »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Caroline CORTESI.

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 05 par procuration :

APPROUVE la convention de mise à disposition et le règlement intérieur de l'espace Culturel la Villa

G- RECHERCHE DE SUBVENTIONS POUR LE FUTUR TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DE VILLABE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick HASSAÏM.

- Intervention de Madame Isabelle WIRTH, conseillère municipale, du groupe « Villabé choisit le Bon Sens » :

Cette intervention concerne à la fois le point n°04G « recherche de subventions pour futur terrain de football synthétique de Villabé » et le point n°04 H « recherche de subventions pour futur tennis couvert de Villabé ».

Le groupe « Villabé choisit le Bon Sens » est d'accord pour la demande de recherche de subventions, mais en fonction des dossiers de financement et du coût que cela représentera pour les Villabéens, nous nous positionnerons ultérieurement sur la pertinence de la réalisation de ces projets.

Aujourd'hui nous n'avons pas assez de visibilité.

- En effet dans la note explicative il est énoncé une « *enveloppe prévisionnelle de 800 K€* » pour le terrain de football synthétique, mais aucune indication de coût n'apparaît pour le futur tennis couvert.
- De plus, cette même note mentionne : « *Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de cet équipement, et à solliciter auprès des divers organismes toute subvention nécessaire [...]* ».

Monsieur le Maire, avant de passer au vote, est-il possible de modifier ces deux notes explicatives (04 G et 04 H) en supprimant l'expression « *et à la réalisation* ».

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal sera consulté pour les phases ultérieures de ces opérations.

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 05 par procuration :

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- effectuer toutes les démarches nécessaires au financement de cet équipement,
- solliciter auprès de divers organismes toute subvention nécessaire, en particulier auprès de l'Etat, du Parlement, du Conseil Général et de la Région, de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et/ou de l'EPCI qui verra le

jour le 1^{er} janvier 2016, ainsi qu'auprès de toute structure française, personne morale de droit public ou privé, ou de tout organisme communautaire.

H- RECHERCHE DE SUBVENTIONS POUR LE FUTUR TENNIS COUVERT DE VILLABE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick HASSAÏM.

- Intervention de Madame Isabelle WIRTH, conseillère municipale, du groupe « Villabé choisit le Bon Sens » :

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 05 par procuration :

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- effectuer toutes les démarches nécessaires au financement de cet équipement,
- solliciter auprès de divers organismes toute subvention nécessaire, en particulier auprès de l'Etat, du Parlement, du Conseil Général et de la Région, de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et/ou de l'EPCI qui verra le jour le 1^{er} janvier 2016, ainsi qu'auprès de toute structure française, personne morale de droit public ou privé, ou de tout organisme communautaire.

I- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire reprend la parole.

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 05 par procuration :

DÉCIDE d'adopter les créations de poste telles qu'elles ont été exposées.

J- REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anissa LEROY.

A l'unanimité, 27 voix POUR dont 05 par procuration :

DÉSIGNE Monsieur Jérémie DURAND, membre titulaire au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal **NOTE** le départ de Madame Caroline CORTESI à 20h49.

K- CREATION DU CONSEIL DES SAGES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nadia LIYAOUÏ.

A l'unanimité des suffrages exprimés - 24 voix POUR dont 05 par procuration – 02 ABSTENTIONS:

DÉCIDE la création d'un Conseil des Sages pour la durée du présent mandat,

FIXE sa composition à 12 membres,

PRÉCISE que le choix s'effectuera en fonction des critères exposés,

PRÉCISE que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur tout projet d'intérêt communal.

L- APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric FAURE.

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 05 par procuration :

APPROUVE les propositions du Conseil Municipal des Enfants tels qu'ils ont été exposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à les mettre en œuvre.

5. Urbanisme

A- CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CCAPH)

Monsieur le Maire reprend la parole.

- Intervention de Monsieur Antonio SEBASTIAN.

A l'unanimité, 26 voix POUR dont 05 par procuration :

DÉCIDE de créer la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH).

DÉSIGNE les membres suivants :

- Association des « Familles de Villabé » : Madame Annie BARROUX
- Association « Entraide aux Handicapés » : Madame Brigitte SERON
- Association « l'Envol » : Madame Claudine LELIEVRE
- Représentant des acteurs économiques : Monsieur Rémy LAROCHE (Gérant de l'établissement « Le Bilboquet »)
- Personne qualifiée : Madame Christine LESUEUR
- Représentants de la commune : Monsieur Robert NIETO, Madame Irène MAGGINI, Madame Isabelle WIRTH.

6. Questions orales

7.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU GROUPE:

« Villabé choisit le Bon Sens »

Question 1 : démolition de l'immeuble au 6 rue Gabriel Péri

Le 13 avril 2015, Monsieur le Maire vous prenait un arrêté concernant un péril imminent au 6 rue Gabriel Péri dû à un risque d'éboulement de la maison MANKA.

Sur cet arrêté, il est mentionné que Monsieur Jean-Michel MANKA propriétaire de l'immeuble doit prendre dans un délai de 4 semaines à dater de la notification du présent arrêté, toutes mesures pour garantir la sécurité publique en procédant notamment à la démolition de la couverture, des gros murs en pignon de la voie publique et des parties planchers, faute de quoi, il sera procédé d'office par la commune à la démolition du bâtiment, aux frais du propriétaire.

A ce jour, qu'a répondu Monsieur MANKA et qui va procéder ou a procédé à la démolition ?

Réponse de la majorité municipale Q n°1 :

En effet, nous avons lancé une procédure de péril sur la maison Manka. L'expert a conclu que « *L'immeuble présente une situation de péril grave et imminent pour la sécurité des personnes, des biens et pour la circulation publique.* ». Nous avons demandé aux services des domaines une nouvelle évaluation.

Je me suis déplacé personnellement chez monsieur MANKA, celui-ci ne répondant ni à mes appels téléphoniques, ni à mes courriers.

Il ne semble pas disposé à faire quoi que ce soit, nous serons donc obligé de nous substituer à ce dernier.

La démolition partielle coûterait 9000 €, une démolition totale 45 000 €. Monsieur Manka s'est engagé verbalement à envisager une cession à la commune.

Donc soit il y a cession et démolition complète, soit en l'absence de cession démolition partielle, payée par la commune et remboursée par monsieur MANKA. Les opérations ne peuvent avoir lieu avant l'obtention du diagnostic amiante avant travaux que nous devrions recevoir d'ici 15 jours.

Le caractère d'urgence impérieuse permettra une intervention rapide.

Je souhaite rétablir rapidement un espace sécurisé dans ce quartier.

Question 2 : prix du spectacle - décision culturelle (n°17/2015)

Monsieur le Maire, la décision culturelle (n°17/2015) en date du 25 mars 2015, mentionne que vous avez passé avec la compagnie Annibal et ses éléphants un contrat concernant deux représentations (jeudi 9 et vendredi 10 avril 2015) lié au spectacle « Le film du dimanche soir » pour un montant de 11 562,80 € TTC.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire quel est le coût réel pour la municipalité de ce spectacle si l'on rajoute aux 11 562, 80 €, les dépenses annexes comme les fournitures non stockables (eau, électricité), les fournitures d'entretien, le personnel, la publicité ?

Réponse de la majorité municipale Q n°2 :

Les coûts de la pièce de théâtre le « *Film du Dimanche soir* » peuvent se décomposer ainsi :

1015 € de sensibilisations, pris en charge par le Conseil Départemental (*coût pour la commune = 0€*) Cette sensibilisation a touché **315** enfants et adultes.

Il y a eu **3 représentations** (*deux scolaires, une tout public*), avec la technique comprise, qui ont coûté **10 550 €**.

Le coût brut d'une représentation est donc de **3515 €**. Le coût net en retranchant les recettes (**1330 € au total**) est de **3073.3 €**, soit un cout résiduel par spectateur inférieur à **21€**.

Le coût moyen d'une journée à la Villa est de **317.12 €** (*fluides, personnel, entretien*).

Si on ajoute l'amortissement et la provision de renouvellement du bien (*sur 25 ans*) soit **384 €** par jour, on obtient un cout quotidien de **701.12 €**.

Il est donc difficile d'isoler un coût réel du spectacle en tant que tel mais ces chiffres montrent, d'une part l'effort très important consenti au bénéfice de notre riche tissu associatif, et d'autre part que nous avons la chance d'avoir, à Villabé une politique culturelle exigeante et de très bonne tenue, saluée d'ailleurs par tous nos partenaires institutionnels (*département, agglomération*).

Villabé, dans notre agglomération, à son échelle, est devenue une locomotive sur le plan culturel. Nous remplissons ainsi nos engagements de campagne, ceux pour lesquels les Villabéens nous ont choisis.

Nous les respecterons par notre offre culturelle toujours innovante.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DU GROUPE:

LISTE « POUR VILLABE » -

« POUR VILLABE » - Irène MAGGINI - François DOUET - Jérémie DURAND - Cécile ROSSIGNOL - Gilles CUMUNEL - Antonio SEBASTIAN

1 – Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire,

Les résultats des élèves français sont depuis plusieurs années, en particulier depuis l'instauration de la semaine de quatre jours par le gouvernement de M. Sarkozy, particulièrement préoccupants. Ce constat unanime et reconnu par l'ensemble des acteurs et institutions éducatifs a été entendu par le

gouvernement actuel et traduit par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

L'ancienne équipe municipale a fait le choix de mettre en place cette réforme au mois de septembre 2014. En choisissant ce délai, elle a souhaité se donner le temps nécessaire de recenser l'ensemble de l'offre éducative du territoire avec le souci de proposer des activités riches et de qualité. Lors de la dernière commission éducation, votre adjoint en charge des activités périscolaires, nous a fait part du choix de la ville de ne pas prioriser la qualité des activités périscolaires pour en maîtriser l'attractivité et ainsi en minimiser la fréquentation des enfants. Les plannings présentés ne proposent par exemple pas de temps de présence à la Médiathèque ou au Conservatoire. Ce constat s'explique peut être par le retard que vous avez pris dans la mise en place de cette réforme et de votre relation avec les services de la Communauté d'Agglomération qui ont travaillé sur l'optimisation de ses ressources au service de cette réforme tout au long de cette année scolaire.

Nous vous rappelons, Monsieur le Maire, votre devoir d'accompagner les familles et les jeunes villabéens dans leur construction sociale et éducative. Les valeurs de la République dont vous êtes le premier garant ne peuvent pas vous laisser envisager des activités qui ne contribuent pas à l'éveil artistique, culturel et à l'accompagnement à la citoyenneté des futurs adultes de notre société.

En assumant cet immobilisme, qui ne peut en aucun cas être reporté sur l'état, vous alimentez les inégalités des territoires et bafouez les obligations qui sont les vôtres et qui se doivent de contribuer à ce que chaque enfant villabéen atteigne son excellence éducative.

Votre fronde à la mise en place de cette réforme, dès votre élection, aux côtés de quelques élus UMP de l'Essonne qui se sont donnés le droit de se positionner en hors la loi, et votre manque d'action depuis septembre 2014 sont très préoccupants.

Monsieur le Maire, nous vous demandons de reconsidérer l'intérêt majeur que les questions éducatives représentent pour la ville et de prioriser le soutien à l'école républicaine au sein de votre projet municipal.

Vous qui appréciez citer de grands auteurs, Honoré de Balzac disait : « *Si vous gâchez l'éducation de vos enfants, ce que vous pouvez réussir importe peu* ».

Nous vous remercions de l'intérêt que vous apporterez à cette réflexion.

Réponse de la majorité municipale QO n°1 :

La citation de Balzac est très intéressante mais elle traduit aussi une pointe d'intellectualisme décalée ! **Que vient-elle illustrer ?**

Je pense que l'éducation est du ressort des parents, **l'enseignement** du ressort de l'éducation Nationale et des enseignants.

Les municipalités n'ont pas une mission éducative, mais la lourde responsabilité par la force des obligations de ce gouvernement, de mettre en place des activités périscolaires (N.A.P).

Vous parlez d'immobilisme !

Mais qu'avez-vous bâti et proposé aux familles Villabéennes jusqu'à votre départ ?

Une récréation de 45 minutes, c'est tout

Et pourtant vous aviez le temps, certes vous n'aviez plus d'adjoint au Maire en charge du scolaire en raison des nombreuses affaires qui ont fait éclater votre groupe politique.

Vous dites « *avoir envisagé vouloir vous donner le temps de recenser l'ensemble de l'offre éducative avec le souci de proposer des activités riches et variées.* »

Lorsque nous sommes arrivés en Mairie **le 5 Avril 2014**

- *Aucun budget prévu pour l'année scolaire en cours.*
- *Aucun contact pris avec l'associatif.*
- *Rien, aucun projet innovant dans les dossiers du service scolaire.*

Si vous aviez des projets, ceux-ci étaient alors bien enfouis. Cette volonté que vous affichez ce soir tardivement est en fait un simple discours de circonstance.

Quant à nous, nous avons été dans l'obligation, après une courte tentative de ne pas vouloir appliquer ces rythmes car nous savons qu'ils sont coûteux pour notre commune et peu profitables pour nos enfants, de mettre en place en septembre 2014 votre schéma d'organisation périscolaire **fait de rien**.

Comment voulez-vous qu'en 3 mois nous puissions rattraper ce que vous n'avez pas réalisé en **2 ans**, alors que la loi vous y obligeait !

Dès juin 2014, nous avons travaillé, réfléchi, rencontré tous les acteurs concernés.

Nous avons été voir ce qui fonctionne dans les communes qui avaient déjà mis en place ces rythmes, pour aller chercher le meilleurs pour nos enfants.

Nous avons même investi dans un logiciel spécialisé pour améliorer entre autre la gestion des inscriptions et le suivi des activités. Nous allons mettre à disposition de chaque famille concernée un livret pédagogique qui leur permettra de suivre le parcours périscolaire de leur enfant.

Nous avons mobilisé, le personnel, les associations, les locaux, nos véhicules, bref toutes nos ressources pour construire un projet sur un segment horaire difficile.

Nous avons informé les enseignants, les directeurs d'école.

Nous allons mettre en place dès la rentrée scolaire de 2015 un programme portant sur le maintien de l'étude complétée par un panel d'activités sportives, culturelles.

Monsieur Faure ne vous a jamais dit que nous ne voulions pas prioriser la qualité des activités.

Monsieur Faure vous a indiqué que nous ne voulions pas nous placer en concurrent des associations qui offrent déjà une grande variété d'activités.

Nous ne pouvons accueillir plus d'enfants du fait des contraintes de locaux, de moyen de transport et de personnel. Ces derniers très mobilisés ne peuvent l'être davantage.

Chaque activité est limitée à 18 enfants pour un encadrant compétent. Nous avons **700** enfants scolarisés et nous ne disposons pas de **40 lieux de pratique** d'une activité.

Nous ne disposons pas de **40 encadrants** et nous devons nous renouveler toutes les 6 semaines (*durée d'un cycle N.A.P*).

Nous ne voulons pas augmenter la pression fiscale ni les tarifs des activités municipales. Je m'y suis engagé devant les Parents.

Enfin, Monsieur FAURE vous a expliqué que nous avons des ambitions pour nos enfants, nos futurs adultes...**cependant celles-ci doivent être réfléchies et raisonnées.**

Je vous laisse méditer cette citation du poète disparu **Robert SABATIER**

« S'opposer n'est autre que proposer. Une opposition sans proposition n'est qu'un mouvement d'humeur »....

2 – Coût de la présentation de votre bilan municipal

Monsieur le Maire,

Vous avez été élu, avec votre équipe, à la tête du Conseil Municipal en mars 2014. Pour marquer cette victoire, vous avez souhaité transformer les outils de communication municipaux et le logo de la ville. Que dire de ce nouveau panneau aussi futile qu'onéreux en entrée de ville dans la zone d'activité des Brateaux. Nous laisserons les villabéens apprécier la mesure des coûts afférents de ces opérations au sein des priorités budgétaires.

Cette soif de communication vous a même dicté l'organisation d'un grand show pour vous permettre de dresser un bilan annuel de votre équipe. Elaborée et conçue uniquement pour et par votre équipe, en négligeant les autres membres du Conseil Municipal, cette manifestation ne peut être considérée que comme une action de propagande politique mais en aucun cas comme la présentation d'un bilan municipal. Nous sommes très surpris de la pertinence de ce type de manifestation dogmatique pour présenter un bilan politique qui se veut par nature être altruiste et participatif et avant tout respectueux des deniers publics.

A ce titre, Monsieur le Maire, nous vous remercions de bien vouloir nous éclairer sur le financement de cette soirée qui s'est voulu privée et intimiste. Préparée avec les moyens de communication de la ville et nécessitant une quote-part importante du temps de travail de nombreux employés municipaux, nous souhaitons alerter les villabéens sur l'utilisation de fonds publics à des fins qui n'ont aucun lien avec l'intérêt général qui doit être l'unique motif de la dépense du moindre euro public si vous décidez de respecter vos obligations de premier magistrat.

Nous vous appelons donc à être vigilant et tenons par cette question à alerter les villabéens sur ce type de dépense qui, même si elle permet de valoriser votre fonction, s'éloigne dangereusement de l'intérêt général.

Réponse de la majorité municipale QO n°2 :

Madame la conseillère municipale, encore une fois vous tentez de m'entraîner sur le seul terrain polémique, mais je ne vous suivrai pas. Vous placez le débat politique au niveau qui a toujours été le vôtre, celui du caniveau, de l'invective, de l'agressivité.

Après avoir perdu les élections, avec votre équipe vous restez fidèle à vous-même. A s'en tenir à la cohérence de votre trajectoire actuelle, j'attends toujours des propositions concrètes, celles d'une opposition constructive.

N'étant pas adepte de vaines espérances, je me contenterai de répondre précisément à votre question sur le coût de la soirée d'information destiné à l'ensemble des Villabéens et non pas à un groupe politique.

Votre question témoigne d'une absence complète de compréhension des enjeux territoriaux complexes face auxquels nous sommes confrontés.

Pour l'anthropologue Marc Augé, « le monde indifférencié hérité de la modernité et notamment des lieux de service de la civilisation urbaine, ne facilitent pas la tâche de l'individu en quête identitaire car ils ont été majoritairement conçus pour un individu moderne qui cherchait à se libérer des autres». En d'autres termes, on naît dans une clinique et l'on meurt à l'hôpital...

C'est pour cette raison que le marketing territorial doit se mettre en œuvre autour de 3 ingrédients :

- Une identité qu'il faut définir, forger, promouvoir, faire évoluer et défendre parfois
- Des acteurs qu'il faut convaincre, fédérer, mobiliser valoriser mais aussi attirer
- Des projets qu'il faut penser, positionner, conduire et promouvoir, mais aussi attirer.

Il en découle forcément des objectifs stratégiques de communication :

Objectif 1 - Promouvoir la collectivité (image) : pour traduire la pertinence et le bien-fondé de l'échelon communal avec un enjeu de légitimité.

Objectif 2 - Clarifier le rôle de la collectivité (information) : Informer et expliquer sur les projets, actions, services... pour un enjeu de compréhension.

Objectif 3 - Mobiliser les citoyens (comportement) : Favoriser la participation et la prise de parole, aider les citoyens dans leur rôle d'acteur de la vie locale avec un enjeu de participation.

Depuis le 5 avril 2014 j'ai enfin donné du sens sur notre commune aux notions de transparence et de démocratie participative en proposant régulièrement des réunions aux Villabéens (*réunion circulation/sécurité, logements des COUDRAS, Rythmes scolaires, fêtes et cérémonies, commissions communales, recherche d'emplois...*). Des directives très précises à l'ensemble des élus et des employés communaux ont été données pour que **tous** les groupes d'opposition puissent être associés à **toutes** ces réunions. Mais vous pratiquez la politique de la chaise vide depuis bientôt un an. Vous n'êtes même plus présente lors des cérémonies officielles ou très peu.

Vous parlez de soif de communication mais vous oubliez de citer la modernisation de notre site internet où les Villabéens peuvent désormais y trouver gratuitement toutes les informations pratiques (*réservation des salles, occupations de celles-ci, forum de discussion, sondages et enquêtes publiques en ligne, e-service leur permettant de nous signaler un problème sur la commune...*)

S'agissant du bilan de notre municipalité, je tiens mes engagements de campagne. Nous avons été élus sur un programme de **98** propositions dont l'une d'elle consiste à **rendre compte aux Villabéens chaque année** du bilan de nos actions.

Et vous, je vous pose la question : **Qu'avez-vous, avec votre équipe proposé depuis 1 an ?**

Rien, à part des gesticulations et polémiques inutiles.

La soirée « **intimiste** » comme vous la qualifiez a tout de même rassemblé plus de 200 personnes et seulement 2 de vos amis étaient présents, aucun élu de l'opposition. **Etonnant**. Alors que j'ai offert la parole aux personnes présentes dans le cadre des questions/réponses, je n'ai eu de leur part qu'une question personnelle relative à la pose d'une ligne blanche et une question sur la mise en doute de l'efficacité du dispositif « **Voisins vigilants** ». Pourtant, ils avaient ce soir-là la possibilité de poser toutes les questions qu'ils souhaitaient.

Les Villabéens qui vous ont déjà jugée sur vos agissements **qui ont sclérosé** notre commune, viennent me voir très nombreux me remercier pour ce renouveau, cette liberté d'expression et cet élan de communication enfin établi sur notre commune.

Vous critiquez cet acte de démocratie, vous alertez les Villabéens sur l'utilisation de fonds publics, d'utilisation de personnel communal, alors même que pour mon équipe, rendre compte, demander leur avis, prendre le risque de venir devant la population écouter leurs revendications **constitue le point essentiel de ma mandature**.

Des « **grands shows** » comme celui-ci nous allons en offrir **tous les ans** à la population et nous en préparons d'autres sur tous les thèmes importants de notre commune.

Quant au LOGO de notre ville sur la zone commerciale, celui-ci n'a rien coûté à notre Municipalité puisqu'il a été conçu par l'un de nos employés.

Nous savons exploiter, développer les talents des employés communaux qui travaillent dur, qui travaillent très tard parfois mais toujours en respectant la légalité. Je tiens ici à les remercier car sans eux rien ne pourrait être réalisé.

La société qui nous a proposé la pose gratuite de cette information sur ses panneaux ne voulait plus voir son panneau vide et souhaitait ainsi attirer de potentiels annonceurs.

Enfin, concernant le coût de la soirée du bilan des 1 an :

- Coût impression du flyer sur le copieur couleur : **37,50 €**
- Coût de la distribution : **150 €**
- Coût du pot : **76,10 €**

Soit un total de **263,60€**.

Et bien sûr, je ne vous facture pas les centaines d'heures de travail cumulées de préparation de vos élus !

Je vous demande à vous et à vos amis d'être « **vigilants** » Madame MAGGINI, très « **Vigilants** » vous savez que j'ai déposé une plainte pour diffamation. Cette plainte est en cours d'instruction.

Les Villabéens en ont assez de cette politique qui ne mène à rien, de cette politique qui vous a fait perdre les élections municipales et qui a fait perdre à votre parti les départementales. Cette politique, vous la pratiquez depuis trop longtemps. Elle ne propose et n'apporte aucune solution à leurs problèmes quotidiens de recherches d'emplois, de logements, leur problème de circulation, de transport ou de sécurité.

Revenez parmi nous, retrouvez les vraies valeurs « **Républicaines** » et laissez de côté votre aigreur et vos mauvais conseillers.

Rassurez-moi, ce n'est pas vous qui rédigez toutes ces questions ?

3 – Distributeur automatique bancaire

Un "point argent" :

- Si les habitants de Villabé souhaitent retirer de l'argent en espèces de leur compte bancaire, il n'y a hélas aucun point retrait situé sur notre commune, durant la fermeture du centre commercial. "Un distributeur espèces" fait donc défaut à Villabé!

Ne pourrait-il pas y avoir un endroit à Villabé, sécurisé, dans lequel un distributeur pourrait fonctionner 24h sur 24 ? En centre ville, près de l'agence postale...

Un tel service serait bien utile pour tous ceux et toutes celles demeurant sur la commune.

Réponse de la majorité municipale QO n°3 :

L'exploitation d'un automate coûte cher. Les établissements de crédit effectuent des études géomarketing qui tiennent compte non seulement du nombre d'habitants mais aussi des flux migratoires, des données démographiques de la commune, du contexte commercial de la ville, du potentiel d'opérations ; de la présence et du nombre de distributeurs aux alentours.

Nous avons demandé à la banque postale, comme vous l'avez certainement fait, du moins je l'espère... de réaliser une étude d'implantation pour une telle installation. Nous ne sommes pas certains de satisfaire leurs critères mais il faut attendre le résultat de cette étude.

Par ailleurs, la question se complique quelque peu car, vous le savez, **vos amis sont au pouvoir.**

Ainsi entre la baisse continue du pouvoir d'achat liée à un chômage sans précédent, les faillites d'entreprises, la volonté de ne plus punir les criminels et de les laisser mettre nos rues à feu et à sang, en laissant le simple citoyen désemparé tel un mouton face à une meute de loups, retirer de l'argent dans un distributeur dans notre région est parfois plus difficile que de traverser l'Ouzbékistan à dos d'âne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Karl DIRAT



Le secrétaire de séance,
Patrick HASSAÏM

